



COMPTE- RENDU N° 2012/2
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2012

Séance du : Lundi 20 février 2012 Date d’Affichage du compte-rendu :	L’an deux mille douze, le 20 février à 20 h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le jeudi 16 février, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☛ En exercice : 22 ☛ Présents : 16 ☛ Absents excusés : 6	Monsieur Gabriel DAUBE, Maire, Madame Marie-Hélène LAMY, Odile DUCREY, Pierre SAUVAGE et Alain BARRE, Adjoints. <u>Mesdames</u> Isabelle LEVOY, Monique LEBRUN, Michèle SUCCOJA, Conseillères. <u>Messieurs</u> Bernard JEANNE, Hervé LENORMAND, Denis LENESLEY, Bertrand LEBOUTEILLER, Jérôme LECONTE, Bernard LE GRANDOIS, Guy PAREY, Marc FEDINI, Conseillers. Absents excusés : Mesdames Françoise DESHEULLES (procuration à Mme DUCREY), Marie- Line MARIE (procuration à Mme LAMY), Alexandra BELHAIRE, Murielle ETIENNE, Messieurs Florent DELAROQUE (procuration à Mr FEDINI), Jean VASSELIN (procuration à Mr le Maire),
Assistaient également à la réunion	Mme Maryse BERNADOU, Directeur Général des Services
Secrétaire de Séance :	Madame Monique LEBRUN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2012

1. FINANCES LOCALES

Code 7.1. Décisions budgétaires

1. Vote du Budget Primitif ville avec reprise anticipée des résultats 2011

Code 7.10. Finances locales- Divers

2. Participation aux opérations promotionnelles de Manche Tourisme

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises :

- n°2012/4 : Passation d'un marché pour la fourniture et la pose de modules de skate parc avec l'entreprise THE EDGE (St Jacques de la Lande-35) pour un montant de 17 290 € HT, soit 20 678,84 € TTC.
- n°2012/5 : Passation d'un avenant n°2 au marché public ACB.1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cœur de bourg, avec le cabinet N.I.S fixant la répartition des honoraires par éléments de mission selon les phases des travaux.
- n°D/2012/1 : Passation d'un avenant au contrat d'assurance multirisque de la commune majorant la prime annuelle de 291,11 €, suite à l'ajout de la nouvelle gendarmerie.
- n°D/2012/2 : Passation d'une convention de mise à disposition de salles de l'école primaire à l'association Appel d'Arts pour des cours de dessins et d'arts plastiques pour l'année scolaire 2011/2012.
- n°D/2012/3 : Passation du marché ENT.1: LOT 2: Fourniture d'équipements de protection individuelle avec la société RAYNAUD SAS pour un montant de commande maximum de 3 000€ HT pour 4 an

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil du 26 janvier 2012 à l'unanimité.

2012.2.12 Vote du Budget primitif 2012 avec reprise anticipée des résultats 2011

Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil municipal,

VU, la fiche de calcul prévisionnel attestée par le comptable,
VU, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2011,

VU, la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'avis favorable de la commission de finances réunie le 15 février 2012,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats de l'exercice 2011 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2011	1 990 018,23	2 586 866,31	+578 848,08
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2011)		407 708,03	+407 708,03
	Résultat à affecter			+1 004 556,11
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2011	1 728 489,20	2 077 012,46	+ 348 523,26
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2011)	552 615,69		-552 615,69
	Solde global d'exécution			-204 092,43
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	Fonctionnement			
	Investissement	244 573,00	55 825,00	-188 748,00
Résultats cumulés 2011 (y compris RAR en Ft et Inv)				-392 840,43
Reprise anticipée des résultats au BP 2012	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)		392 840,43	
	Report en fonctionnement en Recettes		611 715,68	

Article 2 :

Considérant le contexte économique très difficile,

Considérant l'augmentation des taux des prêts due à l'augmentation des marges bancaires, la prospective réalisée en mars 2011 a dû être réajustée et les AP/CP modifiés pour étaler la dette.

- **ARRETE** les modifications des AP/CP suivantes :

AP/CP - 4/2011 - AMENAGEMENT DU BOURG d'un montant de 3 319 000 €

Opération n° 949

Prévue initialement sur 3 ans, elle est rallongée d'un an avec un report de crédit sur 2014 pour réaliser la deuxième phase de travaux qui concerne le haut de la route de Carentan et la Place du Centre Civique.

BP	CREDIT INITIAL VOTE AP	NOUVEAU CREDIT MODIFIE	REALISE	SOLDE	REPORT	TOTAL
2011	100 000		40 523	59 477		40 523
2012	2 250 000	2 214 258				2 214 258
2013	969 000				969 000	
2014		969 000				969 000
TOTAL	3 319 000	2 214 258	40 523		969 000	3 223 718

AP/CP - 3/2011 - CONSTRUCTION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS

Opération n° 948 d'un montant initial de 1 153 423 € rapporté en 2011 à 1 120 448 € du fait des travaux de chaufferie reportés sur l'Hôtel de Ville. La construction a été reportée sur 2013 et seul un crédit de paiement pour lancer la Maîtrise d'œuvre a été conservé sur l'exercice 2012.

De plus un crédit de 85 514 € a été enlevé ; en effet la démolition de la salle de spectacle était comprise dans l'opération mais, du fait que la construction des nouveaux bureaux ne se fera pas sur l'emplacement de celle-ci, le crédit est affecté sur le programme centre civique, ce qui ramène l'autorisation de programme à 1 034 935 €.

BP	CREDIT INITIAL VOTE AP	NOUVEAU CREDIT MODIFIE	REALISE	SOLDE	REPORT	TOTAL
2011	153 423		22 059	131 364		22 059
2012	400 000	112 876				112 876
2013	600 000	900 000				900 000
TOTAL	1 120 448	1 012 876	22 059			1 034 935

AP/CP - 2/2011 - REFECTION VOIRIE COMMUNALE

Opération 117 -d'un montant de 215 321 €

Cette opération a, elle aussi été modifiée, du fait de la réalisation tardive des travaux de la Platière et de la prise d'effet tardive du marché à bon de commande au 1^{er} novembre 2011. En effet, les travaux de La Platière se retrouvent à régler sur l'exercice 2012. De ce fait, les travaux de la Capellerie prévus cette année sont reportés sur début 2013, l'autorisation de programme est allongée d'un an et le crédit porté 219 143 €.

BP	CREDIT INITIAL VOTE AP	NOUVEAU CREDIT MODIFIE	REALISE	SOLDE	REPORT	TOTAL
2011	53 055				53055	
2012	53 400	56 877*			53 400	
2013	58 270	53 400			58 270	
2014	50 596	58270			50 596	
2015		50 596				
TOTAL	215 321	219 143				

* crédit modifié – coût de la route de la Platière 34 887 € auquel a été rajouté la rue de la Perelle le long du mur du cimetière pour 22 000 €

AP/CP - 1/2011 - RENOVATION DE L'EGLISE

Cette AP/CP a été ouverte sans avoir déterminé les travaux à réaliser. Il s'agit donc dans un premier temps de faire un diagnostic complet de l'église avec un chiffrage des travaux afin de pouvoir prévoir les différentes tranches nécessaires, et de les intégrer dans la prospective générale qui a été réalisée.

BP	CREDIT INITIAL VOTE AP	NOUVEAU CREDIT	REALISE	SOLDE	REPORT	TOTAL
2011	30 000					
2012	30 000					
2013	30 000					

- **ANNULE** cette autorisation de programme.

AP/CP – 1/2010 – CONSTRUCTION D'UNE HALLE CULTURELLE – Opération 943

L'ouverture de programme a été faite uniquement pour la Maîtrise d'œuvre et prévue initialement sur 3 ans. Toutefois, il est envisageable que la Communauté de communes prenne la Maîtrise d'Ouvrage de la construction du bâtiment.

- **DECIDE**, dans l'attente de la décision, d'arrêter les crédits de paiement prévisionnels sur l'exercice 2012 à la somme de 44 651 €, correspondant au solde de la Maîtrise d'œuvre restant à régler jusqu'à l'APD.

BP	CREDIT INITIAL VOTE AP	NOUVEAU CREDIT MODIFIE	REALISE	SOLDE	REPORT	TOTAL
2010	340 926		232 700			
2011	194 497		3 301			
2012	164 651	44 651				

AP/CP – 1/2009 – CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE Opération 942

Par délibération n°2012/1/1 du 26 janvier 2012, le conseil municipal a décidé de reporter sur l'exercice 2012 le solde de la Maîtrise d'œuvre qui ne pouvait être réglé qu'après les opérations de parfait achèvement de travaux, soit 20 961 €.

Article 3 :

Considérant la difficulté rencontrée par les collectivités locales pour obtenir des financements longs adaptés aux investissements publics,

Considérant que cette problématique risque de perdurer un certain temps,

Considérant dans ce contexte, qu'il serait souhaitable de ne pas faire appel à l'emprunt sur l'exercice 2013,

- **DECIDE** de voter la section de fonctionnement en suréquilibre pour assurer un autofinancement prévisionnel sur l'exercice 2013.

Article 4 :

- **ARRETE** le budget primitif ville de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
						TOTAL GLOBAL
DÉPENSES						2 853 900,00
RECETTES						3 069 687,00
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	REPORT	NOUVEAU CREDIT	TOTAL	SOLDE D'EXECUTION	AFFECTATION	TOTAL GLOBAL
DÉPENSES	244 573,00	3 000 934,00	3 245 507,00	204 093,00		3 449 600,00
RECETTES	55 825,00	3 000 934,00	3 056 759,00		392 841,00	3 449 600,00

Article 5 :

- **ARRETE** le niveau de vote :
 - pour la section de fonctionnement au chapitre
 - pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés- 1 vote contre

2. Participation aux opérations promotionnelles de Manche Tourisme

Code Nomenclature : 7.10 Finances locales- Divers

Le Conseil Municipal **ANNULE** ce point, car l'ensemble des gîtes communaux sont loués.

Fait à Périers, le 27 février 2012,

Le Maire,

Gabriel DAUBE